

Audition du suspect

Le **procès-verbal d'audition du 21 mai 2024** concerne **Joël Richew**, auto-entrepreneur en BTP, célibataire et résidant à Bouessay.

Richew est suspecté de détournement de fonds et est lié à la découverte du corps de son frère Harvey, avec qui il avait des relations tendues. L'enquête, menée par l'adjudant David Guetta, révèle que les frères utilisaient des messages codés pour communiquer. Un tel message a été trouvé lors de la perquisition au domicile de Harvey, impliquant un rendez-vous pour une transaction d'argent, et correspond au lieu où le corps a été découvert.

Au cours de l'audition, **Joël avoue ses détournements financiers** et explique que **son frère le faisait chanter** pour obtenir de l'argent. En 2018, Harvey avait menacé de tout révéler si Joël ne lui donnait pas une somme d'argent supplémentaire. Lors d'une altercation au collège de Grez, **Joël a tiré sur son frère, le tuant**. Après l'avoir caché, Joël a repris sa vie quotidienne dans la normalité.

Il a admis avoir conservé l'arme utilisée, cachée sous une latte de parquet chez lui.

Suite à ces aveux, **il est placé en garde à vue** et une **perquisition** est prévue pour récupérer l'arme. Joël exprime son soulagement de mettre fin à ce secret qui le rongait, souhaitant que sa belle-sœur et sa nièce sachent enfin la vérité.

Le procès-verbal se conclut à 16h30, avec les signatures de l'enquêteur et de Joël Richew, officialisant les aveux et les prochaines démarches judiciaires.

Le 21 mai 2024, une **perquisition a été menée au domicile de Joël Richew**, situé au 14 rue des Platanes, Bouessay, par l'Adjudant Bob Sinclar et le MDL/Chef Martin Solveig, officiers de police judiciaire en résidence à Laval. Cette perquisition s'inscrivait dans le cadre d'une **procédure pour meurtre**, où Joël Richew avait avoué avoir tué son frère, Harvey Richew, et avait indiqué posséder l'arme du crime. L'équipe de perquisition, composée de Sinclar, Solveig, Etienne de Crécy (maire de Bouessay), et Laurent Garnier (voisin), a débuté les opérations à 18h15. Le domicile comprenait **neuf pièces** : une cuisine, un salon-salle à manger, une salle de bain, un WC, deux chambres, un dressing, un garage et une cabane de jardin.

Dans la **cuisine**, aucun élément pertinent n'a été trouvé. Dans le **salon-salle à manger**, un carnet à spirale contenant le code de décryptage a été découvert dans un tiroir et placé sous scellé n°1/PERQUIZ. **La salle de bain** et le **WC** n'ont rien révélé d'intéressant. Dans la **première chambre**, sous une latte de bois, **une boîte métallique contenant un pistolet** Colt M1911 avec cinq munitions a été trouvée et placée sous scellé n°2/PERQUIZ. Dans la **seconde chambre**, une **boîte métallique contenant 12 000 euros** a été découverte dans le sommier du lit et placée sous scellé n°3/PERQUIZ. Le **dressing**, le **garage**, et la **cabane de jardin** n'ont révélé aucun élément pertinent pour l'enquête.

La perquisition s'est terminée à 20h30, et un **procès-verbal a été rédigé et signé par toutes les personnes présentes, concluant les opérations menées à Laval ce jour-là.**

